

Attestation de l'employeur concernant l'horaire de travail

Cette attestation est utilisée pour demander une suspension visée à l'article 24, §1, 1° de l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 18 janvier 2024 portant exécution de l'Ordonnance du 20 juillet 2023 concernant le parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères

Je soussigné(e), agissant en qualité de représentant de l'employeur, dont le siège social est situé à, inscrit à la Banque-carrefour des entreprises sous le numéro, déclare par la présente que M. / Mme, né(e) le, domicilié(e) à est notre employé(e).

Il s'agit d'un contrat à:

- Durée déterminée, de à
- Durée indéterminée

Son horaire de travail est le suivant :

Lundi	De à et de à
Mardi	De à et de à
Mercredi	De à et de à
Jeudi	De à et de à
Vendredi	De à et de à
Samedi	De à et de à
Dimanche	De à et de à

Si l'horaire de travail est variable, il doit être joint, signé et daté par le représentant de l'employeur et, si possible, pour les 3 prochains mois.

Fait à, le

Signature de l'employeur